

Département de l'Aisne

Commune de Montreuil aux Lions

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2016

L'an deux mille seize et le seize décembre, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Montreuil aux Lions, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier DEVRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15.

Date de convocation du conseil municipal : 09 décembre 2016.

Présents : Monsieur Olivier DEVRON, Monsieur Christian REGAL, Monsieur Pierre SAROUL, Madame Catherine CHARLES ALFRED, Madame Frédérique ANORGA, Monsieur Charles BENOIT, Monsieur Jean-Pierre DER SARKISSIAN, Madame Martine LOISEL, Monsieur Martial DUMONT, Monsieur Gérard THERON, Madame Stéphanie GUEMMI, Monsieur Alexandre MATRAS.

Absents excusés représentés : Madame Patricia LAMI par Monsieur Olivier DEVRON
Madame Virginie HELBÉCQUE par Madame Frédérique ANORGA
Madame Maureen LEAL par Madame Catherine CHARLES ALFRED.

Absents excusés non représentés : .

Secrétaire de séance : Madame Frédérique ANORGA.

La séance est ouverte à 20h30

donne lecture du compte-rendu du 17 octobre 2016

VENTE PARCELLE C N° 2677

Monsieur le Maire informe le Conseil de la proposition d'achat d'une partie de la parcelle C n°2677 d'une contenance de 6 733 m² "La Lamy-Ouest".

Vu le plan de zonage du Plan Local d'Urbanisme de la commune, Monsieur le Maire, propose la somme de 30 € par m². La qualité des bâtiments à construire sur cette zone d'activités artisanales sera surveillée et soumise à acceptation, afin de préserver la qualité de l'environnement en entrée de village.

Après en avoir délibéré, avec 13 pour et 2 abstentions (Mr MATRAS et Mme LOISEL) les membres du Conseil :

- Acceptent le principe de vente de la parcelle C n°2677 d'une contenance de 6 733 m² divisible au prix de 30€ par m².

TARIF CONCESSIONS CIMETIERE

Monsieur le Maire demande au Conseil de revaloriser les tarifs des concessions du cimetière.

Il est proposé les tarifs et les durées suivants :

Concessions pour inhumation (2m²) et caverne (1m²):

- 15 ans : 90 €

- 30 ans : 180 €

- 50 ans : 300 €

Concessions au colombarium :

- 15 ans : 300 €
- 30 ans : 600 €
- 50 ans : 1 000 €

Jardin du souvenir :

Taxe de dispersion : 50 € (incluant la plaque du souvenir nominative).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil acceptent les tarifs ci-dessus.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2017

Monsieur le Maire informe que le recensement de la population se déroulera du 19 janvier 2017 au 18 février 2017.

Il informe que trois agents recenseurs doivent être nommés. Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

- agents recenseurs : Madame Christine CHARTON, Madame Cécile HALIM et Madame Caroline RAGOULLIAUX.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la rémunération suivante par rapport à un barème établi par l'INSEE :

- 1,72 euros brut par habitant
- 1,13 euros brut par logement

La rémunération sera soumise aux cotisations sociales dont le coût est à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte les propositions ci-dessus et donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires.

DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET

Monsieur le Maire propose la décision modificative ci-dessous :

- Opération 00 - compte 1641 - Emprunts	- 10 650 €
- Opération 00 - compte 103 - Plan relance FCTVA	+ 10 650 €
- Opération 0032 - compte 2031 - Frais études	- 5 000 €
- Opération 0042 - compte 204181 - Autres orga	+ 2 000 €
- Opération 0093 - compte 2158 - Autres installation	+ 3 000 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil acceptent la décision ci-dessus.

REMBOURSEMENT FRAIS DEPLACEMENT

Monsieur le Maire explique que des agents sont amenés à effectuer des déplacements dans le cadre de leur activités professionnelles et pour suivre des formations.

Monsieur le Maire propose de leur rembourser les frais comme suit :

- Frais kilométriques suivant le texte en vigueur,
- Frais de repas : 15.25 € / repas et par jour
- Frais d'hébergement : 60 € / nuitée

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil acceptent le remboursement des frais de déplacements ci-dessus aux agents de la collectivité.

DON APEI

Le Maire informe les membres présents, qu'une subvention de 700 € a été faite en 2015 au profit de l'APEI "Les Papillons Blancs" pour compenser l'arrêt de la distribution des brioches.

Après en avoir délibéré les membres présents acceptent de verser un don à l'APEI, d'un montant de 700€.

INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une indemnité de conseil est attribuée chaque année au receveur de la trésorerie de Charly sur Marne.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, avec 14 pour et 1 abstention (Mr SAROUL), décide de verser à Madame MARTIN, receveur de la Trésorerie de Charly sur Marne du 1er janvier au 31 décembre 2016, l'indemnité de conseil qui s'élève à la somme de 409.40 € net.

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2015 USESA

Monsieur SAROUL fait lecture du rapport annuel 2015 de l'USESA.
Il rappelle que le rapport est consultable en mairie.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil approuvent le rapport annuel 2015 de l'USESA.

REGLEMENT DES FACTURES D'INVESTISSEMENT 2017

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer afin de pouvoir régler des dépenses d'investissement pour 2017 dans la limite de 25 % de celles de 2016 en attendant le vote du budget 2017.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, acceptent le paiement des factures 2017 d'investissement.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de SFR afin de refaire l'arrêté d'exploitation de l'antenne.

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu de la Préfecture concernant la non reconnaissance en état de catastrophe naturelle de la commune. Si la commune souhaite faire appel de la décision, elle doit saisir le Tribunal Administratif. Nous n'avons pas été retenu car il pleut régulièrement de manière intense sur notre commune et pas de manière épisodique. Ce n'est pas juste mais c'est ainsi.

Monsieur le Maire fait savoir que les cabines téléphoniques de la commune seront démontées par ORANGE suite à leur courrier reçu en mairie.

Monsieur le Maire fait le point sur les finances de la commune. Les projets 2016 ont été réalisés. Plus de 460 000 € d'investissement dont 170 000 € d'emprunt. La dernière annuité de 100 000 € est passée. En 2017 nous aurons donc des possibilités d'investissement importantes.

Monsieur le Maire informe que des travaux d'enfouissement des réseaux sont prévus début 2017 sur l'impasse du Marais Baudin et de la rue de Crouy. Ces travaux sont à l'initiative de l'USEDA suite un renforcement d'un poste électrique.

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération sera à prendre en 2017 concernant le projet de transfert de compétence PLU à la Communauté de Communes de Charly-sur-Marne. La commune devra prendre position sur ce transfert. Les communes souhaitent conserver l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et donc nous devons le réviser en 2017 pour nous mettre en conformité avec le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale).

Monsieur SAROUL fait part des travaux de FREE pour renforcer le réseau sur la commune. Des travaux importants sont réalisés sur le pylône.

Monsieur SAROUL fait le point sur les différents travaux effectués sur la commune notamment liés aux intempéries.

Monsieur REGAL remercie Mr THERON, Mme LOISEL et les secrétaires pour le travail fourni lors de la procédure de reprises de concessions dans le cimetière. Cette procédure représente une charge de travail supplémentaire et implique un temps de travail conséquent. Grâce à cette mission la commune a déjà renouvelé une dizaine d'emplacements. Monsieur le Maire précise que c'est une obligation qui est faite aux mairies et que nous essayons d'y remédier avec le maximum d'humanité.

Monsieur le Maire informe des différentes manifestations sur la commune :

- Marché de Noël par SAGES les 17 et 18 décembre
- Voeux du Maire le 06 janvier 2017 à 18h30
- Voeux de la Communauté de Communes de Charly le 18 janvier 2017 à 18h30

salle polyvalente de Montreuil-aux-Lions.

Monsieur le Maire signale que la mairie et la Poste seront fermées les vendredi 23 et samedi 24 décembre 2016. La mairie sera ouverte le samedi 31 décembre de 9h à 12h pour les inscriptions sur les listes électorales.

Monsieur le Maire clarifie la situation de la Communauté de Communes de Charly sur la décision de la participation de fonctionnement sur la nouvelle piscine de Château-Thierry. La C4 n'a pas souhaité, sur vote à l'unanimité, de participer à hauteur de 110 000€ comme proposé par la Présidente de la CCRCT. Cela aurait eu un impact sur les impôts des habitants de la C4 avec une augmentation de 10 à 15%.

Monsieur DUBOIS demande que les arguments de Monsieur le Maire soient publiés dans le bulletin municipal, afin que les informations soient connues de tous. Monsieur le Maire répond que ce point sera évoqué lors de l'élaboration du bulletin municipal.

Monsieur DUBOIS souhaite savoir si le passage piéton rue de Pisseloup devant la pharmacie sera refait. Monsieur SAROUL va reprendre contact avec la DVD à ce sujet. Il demande également si la signalisation au sol sera faite suite à la réfection de la voirie rue de Pisseloup. Monsieur SAROUL répond qu'il va prendre contact avec les services de l'Etat.

Monsieur DUBOIS informe les conseillers que leur dossier sur les zones humides est clos. L'association attend des nouvelles de la communauté de communes de Charly-sur-Marne.

Monsieur DUBOIS explique que l'association MHAD a défendu leur dossier sur le réseau du village authentique et que celui-ci doit être présenté à Monsieur Xavier BERTRAND, Président du Conseil Régional des Hauts-de-France.

Monsieur DUBOIS fait une remarque sur la distribution des subventions aux associations et aurait souhaité que la commune octroie une subvention exceptionnelle à l'association MHAD sur la qualité de travail et sur l'implication de l'association. Monsieur le Maire répond qu'une réunion individuelle avec les associations a été fixée pour que les associations exposent leurs besoins 2017 et leur bilan 2016, afin que la commune puisse adapter au mieux les subventions. Monsieur DUBOIS répond qu'il sera présent lors de son rendez-vous.

A 21h30 l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

Vu par Nous, Olivier DEVRON, Maire de la commune de Montreuil-aux-Lions, pour être affiché le 20 décembre 2016, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Olivier DEVRON

